

CHOC ET INCERTITUDES DE RENTRÉE

EDITO *Depuis le déclenchement des hostilités commerciales entre les Etats-Unis et la Chine en 2018, depuis la pandémie de 2020 et la guerre en Ukraine deux ans plus tard, les incertitudes s'accroissent, rendant les rentrées tendues et mouvementées. Celle de 2024-2025 n'échappera pas à la règle. On peut même dire que l'agriculture française est entrée dans une zone de turbulences. D'abord par les récoltes de blé, dont la faiblesse interpelle. Puis en raison d'un contexte mondial de plus en plus incertain, rempli de risques, tant par le jeu des rivalités entre les nations que par des échéances politiques proches qui conditionneront les années qui viennent.*

Le verdict est donc tombé. La récolte française de blé tendre 2024 est faible, parmi les plus basses de ces quarante dernières années. Avec moins, beaucoup moins, de 30 millions de tonnes, la production française s'éloigne du record de 2014, qui fut de 41 millions de tonnes. A observer la production de blé tendre depuis les années 1950, une périodisation saute aux yeux. Une progression régulière entre la fin de la décennie 1950 et le début des années 1990. Puis, par la suite, une tendance à la stagnation, assortie de cycles haussiers et baissiers. Ce qui interpelle, c'est l'enchaînement de plus en plus régulier des chocs climatiques, qui exercent de lourdes répercussions sur les volumes, sur les rendements (-11,4% à l'échelle nationale par rapport à 2023, source Agreste), et, in fine, sur la qualité des blés. Il faut remonter à 1986 pour repérer une récolte aussi faible et attendre ensuite 2016, 2020 et maintenant 2024. Le blé dur est également concerné, ainsi que l'orge et l'avoine, et l'on attend avec une certaine appréhension la récolte de maïs pour voir si la baisse est générale ou pas.

Plusieurs questions ont d'ores et déjà émergé. La première a trait à l'état des trésoreries dans les semaines et les mois qui viennent. On se souvient qu'en 2016, le revenu des céréaliers avait été négatif. Une telle question en appelle une deuxième, celle relative aux réponses des pouvoirs publics, à peine quelques semaines après l'ébullition qui s'était emparée du monde agricole durant l'hiver. Il ne faudrait pas que la crise politique qui secoue la France ne dure trop longtemps, car les acteurs économiques que sont les agriculteurs ont besoin de visibilité. Sans oublier, autre facteur limitant, l'état d'urgence budgétaire dans lequel se trouve la France, désormais sous la surveillance de Bruxelles pour déficit excessif.

Ensuite, la France n'aura guère, si ce n'est pas du tout, l'opportunité de dégager un surplus exportable, ce qui compromet déjà le profil de l'excédent commercial agroalimentaire, à moins que les produits laitiers, les vins et alcools, le sucre, ne compensent le recul des céréales sur les marchés. Des marchés sur lesquels les concurrents de la France sont en embuscade. A l'exportation, la Russie a pour elle un différentiel de prix favorable, tout comme la Roumanie ou l'Ukraine. D'autant plus que, dans le cas de la Russie, l'agressivité commerciale se conjugue avec une récolte plus élevée que prévu. Aux Etats-Unis aussi, comme en Argentine et en Australie, la récolte de blé enregistre une confortable hausse.

Finalement, si la France – comme sa voisine allemande au demeurant – recule, la production mondiale de blé tendre se situe au voisinage des 801 millions de tonnes. De quoi, comme on le constate depuis plusieurs semaines, orienter le prix de la tonne à la baisse (Rendu Rouen), qui oscille entre 195 et 210 €, et sans doute bien moins si l'on tient compte du phénomène de réfaction. L'abondance mondiale

porte un sérieux préjudice aux céréaliers français et nourrit les craintes d'une érosion des trésoreries, laquelle pourrait en inciter plus d'un à jeter l'éponge et donc à sortir de la profession. De quoi porter un coup fatal aux ambitions de la France en matière d'auto-provisionnement et de souveraineté alimentaire.

Ce choc d'offre s'inscrit de surcroît dans un contexte exacerbé de tensions commerciales entre l'UE et la Chine. Taxation des importations de voitures électriques d'un côté, enquête sur le dumping pratiqué par les européens dans le secteur des produits laitiers et baisse drastique des importations de cognac, demain de porc, de l'autre côté. Certains avancent qu'il ne s'agit pas d'une guerre commerciale entre l'UE et Pékin, tandis que d'autres estiment qu'il faut sans tarder s'y préparer, l'un des signes annonciateurs se situant dans le fait que Bruxelles est suspectée de ne pas avoir respecté les règles de l'OMC. Il n'en reste pas moins que depuis 2014, les produits agricoles sont devenus un domaine sur lequel le ton guerrier est de plus en plus usité par les nations. Preuve en est que la mondialisation est bien un terrain conflictuel.

Une autre source d'incertitude se situe de l'autre côté de l'Atlantique. L'élection présidentielle américaine aura assurément un impact sur la politique agricole, son renouvellement ayant souffert des blocages politiques au Congrès en 2023. Par ricochet, les agriculteurs français sont invités à suivre les prochaines étapes, car leurs homologues américains ne sont pas forcément en meilleure santé économique qu'eux, si l'on en juge par l'aggravation régulière du déficit commercial agroalimentaire. Pour l'année fiscale 2025, l'USDA prévoit un déficit de plus de 40 milliards de dollars. De quoi raviver l'agressivité des Etats-Unis sur ce volet agricole, envers des concurrents qui, à l'image du Brésil ou de l'Ukraine pour le maïs, exportent toujours davantage vers la Chine. Rien n'exclut que l'UE ne soit pas, à un degré ou à un autre, touchée par l'animosité américaine sur la question agricole.

Les chocs de ces quatre dernières années le confirment. Le rêve d'une globalisation des économies harmonieuse ne correspond pas à la réalité. La globalisation a fonctionné depuis 1980 sur un principe hiérarchique, l'hyperpuissance, sur un ordre international qui est précisément contesté aujourd'hui par une poignée de puissances montantes. C'est ce qui rend le monde de plus en plus incertain. C'est ce qui fait que les risques économiques, les déclassements potentiels, se transforment en crises politiques. Un cercle vicieux dans lequel semblent se situer quelques pays de l'UE. Cela corrobore l'idée que la crise agricole de l'hiver dernier n'était aucunement conjoncturelle. Un tournant en quelque sorte.

Bonne rentrée à tous.

Contact : Thierry Pouch
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

FREIN D'URGENCE SUR LES IMPORTATIONS UKRAINIENNES

Comme nous l'avions évoqué dans un précédent article (cf. Lettre économique mai 2024), l'Union européenne a mis en place, en juin dernier, la possibilité d'un « frein d'urgence » sur les importations ukrainiennes pour sept matières premières agricoles, tout en indiquant surveiller de près l'évolution des importations de céréales et d'oléagineux. Trois mois après la publication du règlement, le frein d'urgence a été actionné pour cinq matières premières avec pour conséquence le rétablissement des taxes sur les importations concernées. Pour les deux autres matières premières, le seuil de déclenchement du frein d'urgence pourrait être atteint avant la fin de l'année. Ce dispositif semble déjà avoir des effets sur les flux d'importations en provenance d'Ukraine.

Le frein d'urgence activé pour cinq matières premières

Pour rappel, quelques mois après le déclenchement de la guerre, l'UE avait suspendu les contingents tarifaires et les droits à l'importation pour plusieurs matières premières ukrainiennes. L'objectif était, à la fois, de soutenir l'Ukraine dans son effort de guerre, mais aussi de limiter l'impact du conflit sur les marchés mondiaux en facilitant les flux de matières premières. Néanmoins, depuis juin dernier, en réponse aux manifestations des agriculteurs européens, et pour limiter les effets préjudiciables des ces importations sur le marché européen, les autorités européennes ont introduit la possibilité de limiter les importations en provenance d'Ukraine pour certaines matières premières. Parmi les « mesures de sauvegarde » adoptées, elle a défini une gestion particulière pour sept matières premières agricoles : un volume seuil est calculé et correspond à la moyenne arithmétique des importations entre le 2ème semestre 2021 et la fin de 2023. Si les importations cumulées depuis le 1er janvier 2024 dépassent ce volume seuil, la Commission, dans un délai de 14 jours, réintroduit le contingent tarifaire en vigueur avant la guerre. Si les volumes importés dépassent ce contingent, les importations sont taxées selon la clause de la nation la plus favorisée. Dans tous les cas, un nouveau quota sera mis en place à partir de janvier 2025, correspondant au volume le plus élevé entre :

- Le volume du quota d'importation à droit réduits, en vigueur avant la guerre ;
- Et le volume correspondant aux deux cinquièmes de la moyenne arithmétique 2021/2023

Matières premières	Date de déclenchement du « frein d'urgence »	Volume seuil du « frein d'urgence »	Conséquences jusqu'à fin décembre	Conséquences du 01/01/25 au 05/06/25
Avoine	19/06/24	2440,56 t	Importations taxées	Quota annuel de 4000 t
Sucre	02/07/24	262 652,68 t	Importations taxées	Quota de 109 438,62 t
Œufs	02/07/24	23 188,96 t	Importations taxées	Quota de 9 662,07 t
Gruau	22/07/24	20 648,24 t	Importations taxées	Quota de 8 603,43 t
Miel	21/08/24	44 417,56 t	Importations taxées	Quota de 18 507,32 t

Le frein d'urgence a été actionné pour cinq matières premières :
Source : Commission européenne

Ces cinq matières premières sont maintenant soumises à des taxes à l'importation, ce qui limite l'avantage concurrentiel de l'origine ukrainienne par rapport aux autres origines intra ou extra-européennes. Les importations ukrainiennes peuvent se poursuivre mais à un rythme ralenti. Si l'on prend l'exemple de l'avoine, pour lequel des données récentes sont disponibles, l'UE en a importé 2850 t en provenance d'Ukraine en mai, 1900 t en juin, mois au cours duquel le frein d'urgence a été activé, et seulement 300 t entre le 1er juillet et le 9 septembre. Côté ukrainien, les répercussions de ces mesures sont également tangibles. Ainsi, en juin,

l'Ukraine aurait exporté 100 000 tonnes de sucre, toutes destinations confondues, et seulement 10 300 en juillet, après l'activation du frein d'urgence.

Maïs et viandes de volaille : le frein d'urgence pourrait être activé avant la fin de l'année

Le maïs et la viande de volaille sont les deux autres matières premières pour lesquelles le frein d'urgence peut être actionné. Entre janvier et août, l'UE a importé 10,3 millions de tonnes de maïs et le seuil de déclenchement du frein d'urgence se situe à 11,1 millions. Au rythme actuel des importations ukrainiennes, ce seuil pourrait être atteint dans moins d'un mois. Mais le déclenchement des mesures de sauvegarde aura sans doute un impact modéré sur les volumes importés. En effet, on peut imaginer que, compte tenu des besoins d'importation de l'UE (18 Mt), les importations ukrainiennes, même taxées, se poursuivront. L'Ukraine maintiendra sans doute un avantage concurrentiel par rapport aux autres origines, principalement nord et sud-américaines, du fait de sa proximité géographique avec l'UE. Mais les taxes sur les importations en provenance d'Ukraine augmenteront le prix du maïs importé en UE, diminuant la compétition avec les maïs intra-européens. Dit autrement, il sera sans doute plus facile au maïs français de reprendre des parts de marché en Espagne, au détriment du maïs ukrainien.

Quant à la viande de volaille, entre janvier et juin, l'UE en a importé 80 200 tonnes en provenance d'Ukraine, et le seuil de déclenchement du frein d'urgence se situe à 137 042 tonnes. Si les importations se poursuivent au même rythme qu'au premier semestre, le frein d'urgence pourrait être activé entre novembre et décembre, avec un impact limité pour l'année 2024.

Et les autres matières premières agricoles importées ?

La Commission européenne a mis en place des moyens pour surveiller de près l'évolution des importations de céréales, et singulièrement de blé, en provenance d'Ukraine. Depuis le début de la campagne 2024-2025, l'UE a importé au moins 700 000 t de blé ukrainien (les données sont encore partielles), un volume proche de celui de l'an dernier (710 000 t). Le volume cumulé depuis le début de l'année atteint 4,15 millions de tonnes. Si l'on appliquait la même logique de « frein d'urgence » que pour les matières premières citées plus haut, le mécanisme serait déjà déclenché. Pour l'orge, la situation est différente : les importations d'orge ukrainiennes, depuis le début de la campagne, sont en nette baisse par rapport à l'an dernier, à 153 000 tonnes, soit 100 000 de moins que l'an dernier.

Le cas de l'huile de tournesol est à surveiller étroitement : les importations entre janvier et août totalisent un niveau proche des années complètes de 2022 et 2023. Il semblerait néanmoins que les disponibilités ukrainiennes, accumulées au début de la guerre, soient maintenant écoulées, ce qui limitera le potentiel d'exportation.

L'évolution de la guerre en Ukraine continue donc d'influencer fortement les marchés agricoles au niveau mondial, et les répercussions de conflit restent difficiles à anticiper dans un contexte très instable. L'UE, sous la pression des agriculteurs, vient d'adopter des mesures qui devraient limiter les afflux massifs de matières premières agricoles sur le marché européen. Elle devra certainement encore s'adapter dans les mois à venir, pour affiner ces mesures et les faire évoluer, dans un difficile jeu d'équilibriste : protéger les agriculteurs européens tout en soutenant l'Ukraine, dont l'une des forces principales réside dans ses exportations agricoles. De son côté, l'Ukraine envisage d'instaurer un calcul de prix minimum sur les exportations de blé, de maïs, d'huile de tournesol, de soja et de colza, dans le but d'accroître les recettes de l'Etat et de réduire les expéditions à des prix artificiellement bas.

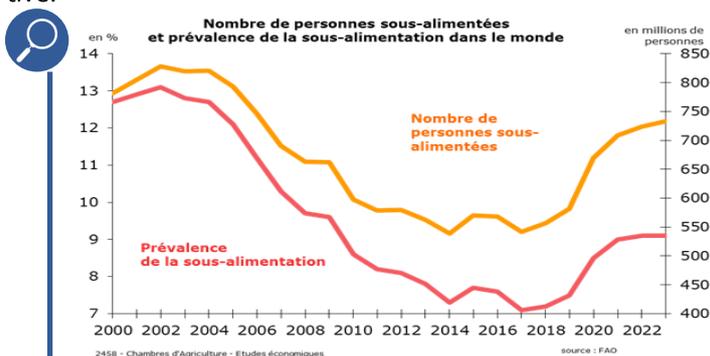
Contact : Clarisse Bonhomme

clarisse.bonhomme@apca.chambagri.fr

LA PERSISTANCE DE LA FAIM DANS LE MONDE : UN FLÉAU QUI NE RECVLE PAS

Nous sommes encore bien loin de résoudre la crise mondiale de la faim. Telle est la terrible conclusion établie par l'édition 2024 du rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'état de l'insécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde. Le constat est sans appel : la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 2 « faim zéro » prévu pour 2030 ne sera pas atteint.

Si la sous-alimentation diminuait de façon constante depuis le début des années 2000 – un recul porté par des régions densément peuplées comme la Chine – l'indicateur est reparti à la hausse depuis 2014 et a fortement grimpé en raison du choc de la pandémie de Covid-19 qui a durablement inversé la courbe. La prévalence de sous-alimentation se stabilise désormais à 9,1% de la population mondiale. C'est-à-dire qu'entre 713 et 757 millions d'individus sont concernés par la faim, ce qui représente près de 152 millions de personnes de plus qu'en 2019 (voir graphique). Dans le détail ces chiffres cachent d'importantes disparités selon les régions. Actuellement près de la moitié des personnes souffrant de la faim dans le monde vivent en Asie, ce qui fait de ce continent la région la plus touchée par la sous-alimentation en valeur absolue : 384,5 millions. En Afrique une personne sur cinq souffre de la faim. Ce taux atteint 8,1% en Asie, 6,2% en Amérique latine et Caraïbes et 7,3% en Océanie. Seule la région d'Amérique latine et Caraïbes connaît une diminution de son indicateur pour la deuxième année consécutive.



La notion d'insécurité alimentaire comprend plus largement l'absence de nourriture pour un jour ou plus (insécurité alimentaire grave), la réduction des quantités et la qualité moindre des aliments consommés (insécurité alimentaire modérée). Après prise en compte de ces critères, l'insécurité alimentaire grave ou modérée concerne 28,9% de la population mondiale, c'est-à-dire 2,33 milliards de personnes. La hausse des prix considérable au sortir de la pandémie de Covid-19 a rendu difficile l'accès économique à une alimentation saine, d'autant plus qu'elle a causé l'arrêt de la restauration scolaire, qui joue un rôle majeur pour l'équilibre nutritionnel des enfants issus de ménages vulnérables. D'après l'indice des prix alimentaires mondiaux de la FAO, le coût de l'alimentation a grimpé de 52% entre 2019 et 2022, dont +60% pour les céréales, +45% pour les produits laitiers, +19% pour la viande et jusqu'à 125% pour les huiles. Ainsi, d'après le rapport « la progression vers l'objectif plus vaste de l'accès de tous à une nourriture adéquate de manière régulière est aussi au point mort »

Toutefois des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la malnutrition, bien que ces efforts aient pris du retard face aux projections pour 2030. Le retard de croissance et l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans ont tous deux reculé par rapport à la décennie précédente. L'allaitement exclusif pour les enfants de moins de 6 mois a atteint 48% - soit 10% de plus qu'en 2012 – mais est encore bien loin de l'objectif établi à 70%

¹Le rapport est corédigé par la FAO, le FIDA, l'UNICEF, le PAM et l'OMS.

²Josué de Castro, Géopolitique de la faim, Paris, Editions Ouvrières, 1952.

pour 2030. En revanche, l'anémie des femmes âgées de 15 à 49 ans a augmenté, tout comme la prévalence d'obésité chez l'adulte qui atteint 15,8% de la population mondiale soit 881 millions de personnes en 2022, contre 12,1% (591 millions de personnes) en 2012. D'après leurs estimations l'obésité touchera 1,2 milliards d'individus d'ici 2030.

Quelles solutions sont à privilégier ?

• La voie des financements

Le rapport 2024 se concentre sur les financements nécessaires et recommandés afin d'enrayer l'insécurité alimentaire. D'après la FAO environ 70 milliards d'euros sont dépensés chaque année dans le but de lutter contre la faim dans le monde, ce qui représente 0,07% du PIB mondial. L'accès à une alimentation en quantité et qualité suffisante nécessite, plus que des financements publics étrangers ou privés, des politiques ambitieuses qui permettraient d'établir des services de santé, d'éducation et de protection sociale. D'après Olivier De Schutter, rapporteur spécial pour le droit à l'environnement au sein de l'Organisation des Nations unies entre 2008 et 2014, les initiatives portant sur le droit à l'alimentation se sont concentrées sur l'augmentation de la production agricole en produits de base, sans prise en compte des problématiques de répartition, ni de diversité alimentaire. Pourtant la faim n'est pas un problème de quantité disponible mais d'une mauvaise répartition de la nourriture, induite notamment par la pauvreté des ménages pour qui il est difficile d'avoir une alimentation saine et équilibrée. Les dépenses devraient par conséquent s'engager à enrayer, autant que faire se peut, les instabilités économiques, politiques, sociales et climatiques des pays.

• Réduire les vulnérabilités à l'origine des crises

Une amélioration de la sécurité alimentaire mondiale nécessite que celle-ci soit considérée dans sa nature multidimensionnelle. Depuis plusieurs années se déploient des facteurs d'insécurité qui sont généralement liés à des conflits armés, des variabilités climatiques ou encore des fléchissements économiques. La période de récession économique post Covid s'est accompagnée de l'éclatement d'une guerre russo-ukrainienne en 2022, ainsi qu'une escalade du conflit au Moyen-Orient. Par ailleurs, la croissance fulgurante de l'urbanisation, qui concernera 70% de la population mondiale en 2050, nous oblige à repenser et reconfigurer les filières agricoles et alimentaires. Pour l'heure, les systèmes alimentaires présentent d'importantes défaillances, de la production à la consommation. La faible productivité dans les pays pauvres et le manque de diversification liés notamment aux politiques commerciales qui encouragent la spécialisation, mais aussi les stockages inadaptés, les capacités de conservations difficiles, et les infrastructures routières défaillantes complexifient la disponibilité alimentaire. En parallèle, dans l'aval des filières, l'environnement alimentaire inégal éloigne les ménages les plus précaires d'un accès physique à certains commerces et marchés (notamment en fruits et légumes), et l'urbanisation des modes de vie fait croître la demande alimentaire des consommateurs en faveur de produits transformés riches en sel, sucre et graisses saturées, et qui peuvent à terme entraîner des risques pour la santé, et accroître l'obésité. Subsistent ainsi des inégalités évidentes entre ceux qui peinent à se nourrir et ceux qui dépassent les calories recommandées par les instances de santé.

Face à l'augmentation alarmante de la faim dans le monde, il devient urgent d'agir pour prévenir des crises sociopolitiques majeures en garantissant le droit fondamental à l'alimentation pour tous. Josué de Castro en 1952 nous rappelait l'indéflectible besoin alimentaire : « Peu de phénomènes ont influé aussi intensément sur le comportement politique des peuples que le phénomène alimentaire et la tragique nécessité de manger »². La faim n'est donc pas seulement une question de survie, mais un facteur clé de stabilité politique.

Contact : Magali Catteau
magali.catteau@apca.chambagri.fr

SOBRIETE ENVIRONNEMENTALE ET CONSOMMATION ALIMENTAIRE

Dans le processus de transition agroécologique, et, plus largement, dans cette ambition d'orienter les sociétés vers plus de sobriété, vers la décarbonation des systèmes productifs et des comportements individuels, on comptait bien évidemment sur l'ensemble des acteurs pour, d'abord se convaincre de l'urgence à agir, et pour contribuer à accélérer le processus. L'UE s'est même dotée d'une batterie d'outils pour y parvenir, c'est-à-dire pour rallier les populations dans leur globalité à la cause climatique et se positionner comme puissance normative en ce domaine. Les consommateurs ont pu être à ce titre considérés comme l'un des facteurs clés de cette transformation des sociétés. Car, pour mémoire, l'alimentation représentait jusque-là un quart des émissions de G.E.S. Il en a découlé que leurs préoccupations en matière environnementale les poussaient à changer, parfois radicalement, leurs pratiques. Agriculture biologique, tri sélectif, recyclage, circuits de proximité..., les attitudes s'inscrivaient sur une trajectoire de rupture, tant au regard du climat que de leur santé.

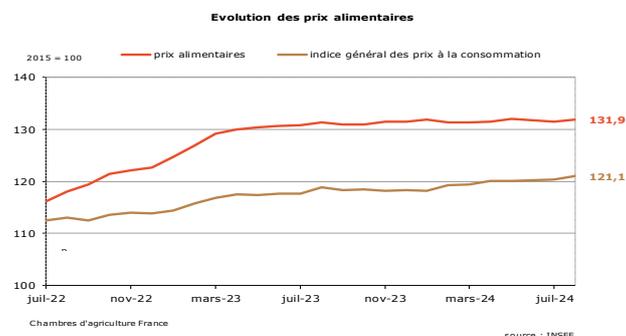
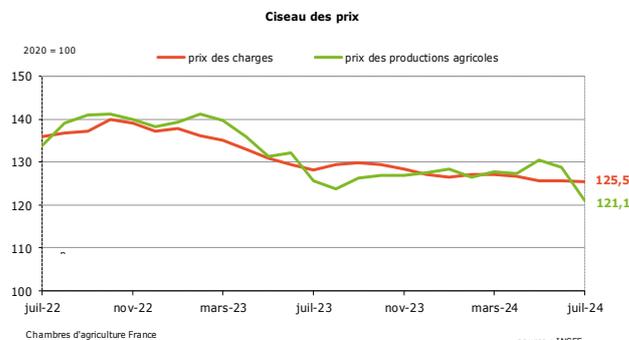
Quatre années après la pandémie, où en est-on ? Une enquête réalisée et publiée en juin dernier par le CREDOC montre que les préoccupations environnementales des consommateurs affichent un certain recul, qui contrecarre les ambitions rappelées ci-dessus¹. L'information qui frappe d'emblée le lecteur de l'enquête a trait au fait que, entre 2021 et 2023, les attitudes liées au bien-être animal, à la biodiversité, au contenu écologique des produits consommés, la faiblesse des émissions de G.E.S., à l'importance de l'agriculture biologique, connaissent un coup d'arrêt. Dans cet ensemble, et pour l'exemple, l'appétence pour consommer des produits issus de l'AB affiche un net recul, de - 9%, et l'attractivité des produits respectant le bien-être animal, de - 8%. Les résultats publiés montrent aussi une contradiction entre la volonté de moins consommer de viande et le constat que cette consommation s'accroît malgré tout à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale.

Le décrochage de la « consommation écologiquement compatible » est, selon le CREDOC, davantage prononcé chez les ménages les plus modestes et les ouvriers que pour les catégories socio-professionnelles plus élevées dans la hiérarchie sociale. Sans surprise, c'est du côté de l'inflation que l'on trouvera l'explication la plus robuste à ce décrochage. La hausse des prix a pu en effet inciter certains ménages à opérer des arbitrages dans leurs actes d'achats, au détriment des produits en phase avec leur contribution à la diminution de leur empreinte carbone. C'est pourquoi le reflux de l'inflation en 2024 devra être mesuré à l'aune de la consommation durable. A moins que le pouvoir d'achat des plus modestes ne soit revalorisé, ce qui, on le sait bien, constitue l'un des éléments du débat actuel sur la politique économique à mener.

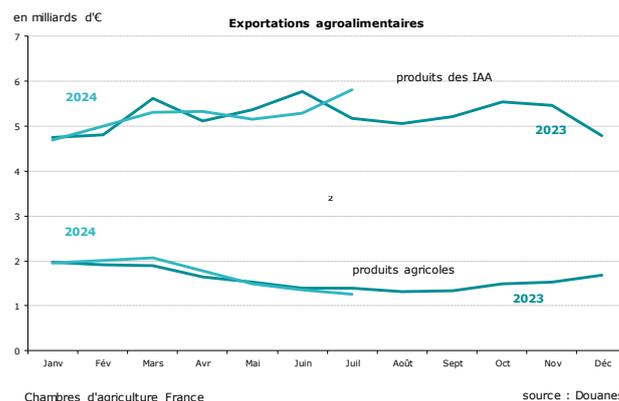
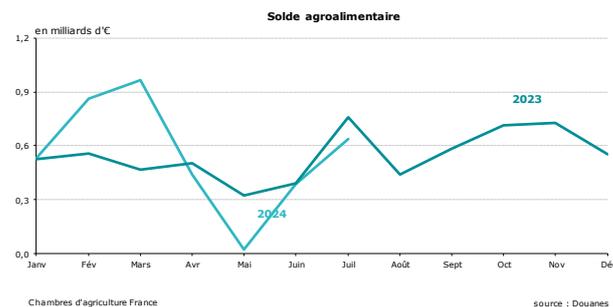
L'enquête du CREDOC suggère quelques questionnements complémentaires. D'abord quant à la durabilité – sans jeu de mot – de ce qu'il faut bien nommer une déconnexion entre consommation alimentaire et préoccupations écologiques. Ensuite, dans quelle mesure cette dynamique peut-elle s'élargir à d'autres domaines, comme celui de la production agricole et alimentaire. Dit autrement, un projet comme le Pacte Vert pourrait-il connaître à court terme une trajectoire similaire ? Il serait opportun d'évaluer en quoi, en se détournant des produits intensifs en contenu écologique, le consommateur n'exprime pas, plus généralement, un rejet, même partiel, de la consommation elle-même, se limitant ainsi à ce qui lui est strictement indispensable et à un coût raisonnable ? Des facteurs plus qualitatifs, comme les tensions internationales, ne sont-ils pas à l'œuvre dans ce repli des préoccupations environnementales ? Plus largement, la montée des risques et des tensions depuis la pandémie de Covid-19, a manifestement un effet désincitatif sur des franges de la population, qui, même dans ce domaine

Contact : Thierry Pouch
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

¹Cf. M. Bléhaut, M. Gressier et N. Paquet, 2024, « Achats alimentaires. Les préoccupations environnementales sont en recul », *Consommation et mode de vie, CREDOC, numéro 337, juin.*



Evolution (Source : INSEE)	sur 1 mois	sur 1 an	sur 2 ans
prix agricoles	-6,0%	-3,6%	-9,5%
prix des charges	-0,2%	-2,1%	-7,7%
prix alimentaires	-0,2%	0,5%	13,2%
inflation	0,2%	2,3%	7,0%



Solde (milliards)	juillet	Cumul 7 mois
2023	0.758	3.517
2024	0.639	3.844

Chambres d'agriculture France
9 avenue George V — 75008 Paris
Tél : 01 53 57 11 40
Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch
Mise en page : Odile Martin-Lefèvre
Service Etudes économiques et prospective

Nos articles sur le même thème

- Lettre Economique n°450, Juillet 2024, « Viande porcine qui rit, viande porcine qui pleure »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Proximité

